



Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples
comité de la région nazairienne
2bis rue Albert de Mun - 44600 Saint-Nazaire
02.40.53.32.35 - <http://mrap-saintnazaire.org/> - mrap-saint-nazaire@orange.fr

Le gouvernement d'Israël et le Hamas ont annoncé la nuit dernière un cessez-le-feu. C'est une très bonne nouvelle pour les populations civiles, notamment celle qui depuis 15 ans est enfermée dans la Bande de Gaza et qui est régulièrement bombardée.

Cette fois encore, **l'agression israélienne** contre Gaza a été d'une violence inouïe. La Croix Rouge internationale évoque "une intensité jamais vue" avec des bombes d'une puissance inégalée. La population n'a aucun endroit pour s'abriter. Ce sont les civils qui paient le lourd tribut de morts et de blessés !

Le bilan vient d'être fait ici même !

Rien, absolument rien, ne peut justifier ces crimes de guerre qui visent à terroriser toute une population et à lui rendre durablement la vie impossible. Les roquettes tirées depuis Gaza, qui sont l'expression d'une division palestinienne sciemment et volontairement créée et entretenue par Israël, sont des engins artisanaux. La réponse d'Israël a été volontairement disproportionnée ; elle visait, à tuer, à blesser, à laisser des champs de ruines et à plonger la population dans la misère, dans une surenchère ignoble et criminelle.

Toutes les initiatives pacifiques de la société civile de Gaza, et notamment les Marches du Retour de 2018-2019, ont été ignorées et noyées dans le sang.

Les déclarations de la France face à ces crimes, ont été révoltantes. Le Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, prompt à condamner les envois de roquettes par les groupes armés de la Bande de Gaza, n'a pas eu un mot pour condamner cette nouvelle agression israélienne.

Les déclarations du président de la République ont été absolument scandaleuses. Dans un communiqué publié le 14 mai, il a – je cite – "*rappelé son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël et à son droit à se défendre dans le respect du droit international*". Mais l'on sait ce que veut dire "*droit à se défendre*" dans le langage imposé par le gouvernement israélien. Il a une signification très claire, c'est un permis de tuer. Quant au respect du droit international par Israël, on sait ce qu'il en est. La seule résolution de l'ONU qu'il a réellement respectée est la résolution 181 de novembre 1947 qui créait deux états sur ce qui restait de la Palestine concordataire ! Mais tout a été fait pour rendre impossible la création de l'État palestinien. L'état d'Israël a multiplié les violations du droit international : occupation militaire, annexions, colonisation, agression contre les populations civiles...

L'attitude d'Emmanuel Macron, sa déclaration que je viens de citer, seront des taches indélébiles sur un président de la République qui se rend ainsi complice des crimes de guerre.

Le ministre de l'Intérieur interdit à Paris les manifestations de solidarité au peuple palestinien, interdiction qui exprime clairement le positionnement de la France en faveur d'Israël. Nous n'acceptons pas que le droit de manifester pacifiquement pour la Palestine soit bafoué. Il doit de toute urgence rectifier sa position.

La France doit affirmer avec la plus grande fermeté que, en toute circonstance, la population palestinienne doit être protégée, que ce soit à Gaza, à Jérusalem, dans le reste de la Cisjordanie et en Israël même.

Une résolution du conseil de sécurité de l'ONU n'y suffira pas. Surtout quand l'on sait que les États-Unis n'ont pas réellement modifié leur position traditionnelle de soutien inconditionnel à Israël ! Jo Biden opérant un brutal retour en arrière sur ses déclarations antérieures a réaffirmé – je cite – "*son ferme soutien au droit d'Israël de se défendre contre les attaques à la roquette du Hamas et d'autres groupes terroristes à Gaza*". Et après l'annonce du cessez-le-feu, il s'est contenté de modestes déclarations qui, se satisfont du statut-quo.

Comment les pays occidentaux peuvent-ils encore trouver des excuses et protéger Israël en ne voyant en lui qu'une victime alors qu'il est le colonisateur, l'opresseur, l'agresseur ?

Il faut des actes forts pour en finir avec l'impunité d'Israël.

L'hypocrisie et la pusillanimité de ce qu'on a coutume d'appeler "la communauté internationale" nous accablent. Elle doit, enfin, prendre de réelles sanctions contre Israël tant que cet État commet ces crimes de guerre et continue de bafouer le droit international.

Elle doit condamner ses agressions militaires et la violence exercée à l'encontre du peuple palestinien, l'annexion rampante de la Cisjordanie, le vidage de Jérusalem-Est de ses habitants palestiniens, l'instauration de l'apartheid.

Elle doit soutenir la Cour Pénale Internationale dans sa mission d'enquêter sur les crimes commis en territoire palestinien occupé depuis juin 2014

Elle doit suspendre les accords commerciaux, militaires et sécuritaires, notamment l'accord d'association de l'Union européenne avec Israël

Dans l'immédiat, la France peut donner un signal fort en reconnaissant l'État de Palestine dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Alors que les Palestiniens d'Israël, de Jérusalem-Est, de Cisjordanie s'unissent pour dénoncer l'occupation israélienne et protester contre les bombardements meurtriers de Gaza, nous appelons toute personne attachée au droit international et aux droits humains universels à se mobiliser pour soutenir le peuple palestinien.

Ne pas agir pour imposer les droits des Palestiniens, c'est se condamner à une tragique répétition de l'histoire.

Saint-Nazaire le 21 mai 2021